

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article547>



Le brevet informatique et internet (B2i) 2013

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Textes -

Date de mise en ligne : mardi 20 août 2013

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

À l'École, au collège et au lycée, le brevet informatique et internet (B2i) répond à la nécessité de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, lui permettra de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication. Cette formation permet également de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements. Elle donne aussi des moyens d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

- [De l'École au lycée](#)
- [Cinq domaines](#)

De l'École au lycée



Les B2i École, collège et lycée sont mis en oeuvre depuis la rentrée 2012. Ils permettent d'attester le niveau acquis par les élèves dans **la maîtrise des outils multimédia et de l'internet**. Ils permettent aussi de mieux préparer les élèves à un usage responsable des technologies de l'information et de la communication.

Le B2i est un outil pédagogique qui tient compte des transformations des usages du numérique. Il est articulé, pour l'École et le collège, au livret personnel de compétences (compétence 4 : maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication).

Le B2i n'est pas un examen mais une **"attestation de compétences"**.

Les élèves de l'École au lycée et les apprentis, gérés par les EPLE et CFA, sont concernés par cette attestation. Dans toutes les disciplines et en diverses circonstances, les élèves recourent aux technologies de l'information et de la communication qui sont des outils au service des activités. L'obtention du B2i valide les compétences acquises au cours de ces activités.

Cinq domaines

Cinq domaines sont évalués. Ces domaines et leurs items sont présentés dans des référentiels pour chaque niveau :

Domaine 5 : communiquer, Ã©changer.

<!â€"â€"â€"â€" EncadrÃ© VidÃ©o : Actu et Article â†’

Textes officiels

- B2i : Arrêté du 24 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le brevet informatique et internet (B2i), publié au [JO n° 0182 du 7 août 2013 \(MENE1319698A\)](#). Ce texte présente en annexe le référentiel B2i lycée 2013.
- Circulaire n°2006-169 du 7 novembre 2006 relative au Brevet Informatique et Internet (B2i) école, collège, lycée (lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels qui comporte en annexe les tableaux par domaine ainsi que les feuilles de position des trois niveaux) [BOEN n°42 du 16 novembre 2006](#).
- Arrêté du 14 juin 2006 relatif aux connaissances et capacités exigibles pour le brevet informatique et internet [BOEN n°29 du 20 juillet 2006](#).
- La circulaire n°2005-135 du 9 septembre 2005 relative aux technologies d'information et de communication dans l'enseignement scolaire [BOEN n°34 du 22 septembre 2005](#).

Ressources complémentaires

[Ressources académiques](#)

Mis à jour le 20 août 2013